

De t'y voir à côté de nous ;
C'est-là qu'est le bonheur , la volupté céleste.

Eh ! ne dirons-nous rien du Temple de l'Amour ?
Trois lustres sont passés depuis cet heureux jour ,
Ce jour présent encore à mon ame ravie ,
Où je reçus , heureux Amant ,
Des mains du Dieu , l'objet charmant
Qui seul devoit fixer le destin de ma vie.
Depuis , en nous serrant de son heureux lien ,
L'Hymen qu'on raille trop , le respectable Hymen
Ne nous a point fermé le Temple de son frère ;
On nous y voit souvent venir en station ;
Et la même dévotion

Dans nos cœurs très-long temps durera , je l'espère

Il est un Temple encor dont tu ne parles pas ;
C'est le premier de tous , celui de la Patrie ;
Tout homme , tout François y doit jusqu'au trépas
Servir avec idolâtrie ;

Grenadier , Citoyen , s'il le faut , j'y mourrais
J'en ai fait le serment & je l'accomplirai.

Ce Temple mène-t-il à celui de la Gloire
Où tend avec ardeur une foule d'humains ?

Je ne fais trop ; mais j'ose croire
Que l'on y peut aller par de moins beaux chemins.

(Par M. des Tournelles.)



 SUITE DE LA VEILLEE.

A vous, Mademoiselle, dit d'Ormesan, c'est votre tour. Mon oncle, répondit Juliette, je suis un peu émue du récit que je viens d'entendre; voulez-vous bien prendre ma place, & me donner le temps de rassurer ma voix? Volontiers, reprit l'oncle: aussi bien ce jour de bonheur, que Dervis s'est approprié, vient de m'en rappeler un autre que je lui dus aussi, mais qui fut à moi seul.

Dervis venoit d'être installé dans son office; & il alloit parler pour la première fois dans une affaire intéressante. C'étoit un procès intenté à la veuve & aux enfans d'un Monsieur de Closade..... Closade! interrompit le Baron de Drifac, je l'ai connu, il étoit du pays; jeune homme de belle espérance & d'une brillante valeur; un peu sévèrement traité de la fortune, mais raccommoqué avec elle par le bon procédé d'un oncle dont sa femme avoit hérité. C'étoit, poursuivit d'Ormesan, cet héritage qu'on vouloit lui enlever. Sa partie étoit la Marquise de V***, femme altière, active, intrigante, remuant la Ville & la Cour, & avec peu de considération, ne laissant pas d'avoir un grand crédit.

Ce procès, fort simple en lui-même, mais embrouillé par la chicane, fixoit l'attention du Public. C'étoit sur les conclusions de mon jeune Avocat du Roi que dans deux jours il étoit jugé au Châtelet. Je l'en voyois très-occupé, &, quoiqu'assez instruit moi-même de l'iniquité des poursuites dont la veuve étoit excédée, je m'abstenois d'en parler à mon fils. L'opinion d'un père est d'une autorité trop forte pour ne pas entraîner quelquefois la balance; & je m'étois fait une loi de laisser à Dervis l'ingénuité de sa conscience & la liberté de son jugement. Je l'abandonnai donc à ses propres lumières; mais avec une inquiétude que j'avois soin de lui cacher, j'observois ce qui se passoit autour de lui & en lui-même.

Je le vis obsédé de sollicitations, non pas du côté de la veuve. Elle vint seule voir son Juge; & il la reçut assez mal. — Moi, mon père! — On la fit attendre un quart-d'heure dans son salon. J'en comptai les minutes; avec humeur, je te l'avoue. Et puis, l'audience fut courte! — Je l'écoutai bien cependant. — Tu la reconduis avec un air si digne & si froid! Je t'aurois battu.

Après elle; vint l'Avocat de Madame de V***. Oh! celui-là put déclamer tout à son aise: il eut une heure au moins; & la pauvre veuve un quart-d'heure! — Il fut plus long-qu'elle, il est vrai; mais vous

favez, mon père, qu'un gros volume de paroles ne pèse pas une once de raison.

Après cet Orateur, arrive un Prélat d'importance. Il monte à pas comptés; il s'avance, on l'annonce. Tu viens le recevoir, il se jette dans un fauteuil; & moi, qui de mon cabinet l'observois attentivement, je vis très-bien à son geste, à sa mine, qu'il te dictoit ses conclusions. — Oh ! non, il ne me dit qu'un mot de ce procès, qu'il croyoit infallible : mais il me parla longuement de lui, de moi, de vous, mon père. Il me vanta son crédit à la Cour, son influence sur les choix : il étoit du Conseil secret & de la confiance intime. Il me demanda si j'avois envie de passer ma jeunesse dans cette plaidoirie obscure ; & si un homme tel que moi, avec son nom & ses talens, étoit fait pour vieillir dans la poussière du Barreau. C'étoit dans les Conseils que je devois bientôt me montrer avec avantage; & des Conseils au Ministère il ne voyoit pour moi qu'un pas. Il me recommanda sur-tout de ne pas imiter mon père, qui, pouvant arriver à tout, n'avoit voulu prétendre à rien. Vingt fois, dit-il, la voix publique l'a nommé aux places les plus éminentes; la Cour ne demandoit pas mieux que de l'y appeler; il n'en voulut jamais. Croyez moi, Monsieur, ne lui ressemblez pas, & soyez sûr que dans l'occasion vous aurez des amis puissans. Je me doutois bien, dit d'Ormesan, que quelqu'un ce jour-là

s'occuperait de ta fortune ; & tu n'exaltas que l'air modeste & reconnoissant dont tu accompagnois le Prélat. — Il falloit bien, mon père, lui rendre grâces des dignités dont il venoit de me pourvoir.

L'homme au Cordon, qui vint le remplacer, te confirma, sans doute, dans ces brillantes espérances. — Lui, mon père ! il ne me donna que des leçons alarmantes sur le pas critique & glissant que j'étois au moment de faire. Il n'y avoit pas, me disoit-il, deux voix, ni deux opinions sur le procès de Madame de V***. Une famille comme la sienne étoit au dessus du soupçon de soutenir jamais une mauvaise cause. L'affaire étoit jugée à la Ville comme à la Cour, & ma réputation dépendoit des conclusions que j'allois donner. Ce n'est donc pas, me dit-il enfin, comme solliciteur que je vous parle, mais comme l'ancien ami des vôtres, & avec le désir de vous voir dans le monde, gagner la considération, l'estime & le crédit dont vous avez droit de jouir.

Bonne & belle leçon, s'écria d'Ormesan ! Aussi s'en alla-t-il bien fier de te l'avoir donnée. Et te voilà bien disposé à recevoir Madame de V*** que je vois paroître après lui. Comme elle étoit belle & brillante ! Et de quel air victorieux elle aborda son Juge, lorsque tu vins la recevoir ! — Son Juge ! elle en rit aux éclats, lorsqu'elle pronouça ce nom. C'est donc

vous, me dit-elle, Monsieur le grave Avocat du Roi, qu'il faut venir solliciter? Ce privilège de la robe est rare, je l'avoue; & il ne faut pas moins qu'un procès pour rendre convenable la visite qu'un jeune & joli homme reçoit le matin d'une femme de mon âge & de mon état.

Madame, lui dis-je en baissant les yeux & en rougissant, les sollicitations m'ont paru toujours inutiles, embarrassantes quelquefois, quelquefois aussi dangereuses. Je n'ai jamais bien su ce qu'on venoit demander à son Juge. De l'attention, ce seroit une offense; de la faveur, ce seroit une injure. La simple & l'exacte justice est tout ce qu'on en peut attendre; & c'est l'humilier encore que de venir la réclamer.

Vous avez bien raison, dit-elle: aussi ne croyez pas que je vienne en plaideuse vous ennuyer de mon procès. J'ai entendu parler de vous comme d'un homme aimable, plein d'esprit, d'agrément (pardon si je répète ces adulations). J'ai eu envie de vous connoître, & de vous dire qu'un homme tel que vous est fait pour avoir dans le monde des succès plus brillans, plus flatteurs que ceux du Barreau. Plaidez ma cause, puisqu'enfin vous en êtes chargé; mais tenez-vous en là; & si vous m'en croyez, venez plaider la vôtre au Tribunal du goût, des graces, des plaisirs, où vous la gagnerez toujours. Je rassemble à souper chez moi la meilleure compagnie, & sur-tout les plus

jolies femmes. J'espère que mon procès fini, vous en serez, Monsieur le Juge; & n'y manquez pas, s'il vous plaît. Sur quoi, je vous salue, avec tout le respect qui est dû à la robe & à vos vingt ans. Telle fut la visite; après laquelle je m'enfermai pour mûrir dans ma tête mon plaidoyer du lendemain.

Moi, reprit d'Ormesan, qui l'avois vue sortir avec un air plus animé, plus triomphante qu'elle n'étoit venue, j'éprouvai je ne sais quelle inquiétude chagrine & sombre qui n'avoit rien d'obligeant pour toi. Tu vins dîner. Tu fus rêveur. — J'étois préoccupé. — Sans doute, mais de quoi? C'étoit là le problème. Je laissai échapper quelques mots sur les visites que tu avois reçues. Tu me répondis d'un air froid & laconique, où je crus voir de l'embarras; &, sans insister davantage, je te laissai rentrer chez toi. Mais, il faut te le dire enfin, je fus agité tout le soir. J'eus la fièvre toute la nuit. Je me rappelai la pauvre veuve suppliante, mais seule, intimidée devant toi, ne sachant ou n'osant parler, congédiée au bout d'un quart-d'heure; & ma cruelle imagination lui opposoit l'assurance de l'Avocat, la contenance de l'Evêque, l'étalage du Cordon bleu; mais sur-tout l'éclat de beauté dont brilloit la Marquise, sa démarche noble & légère, sa taille de Diane, son regard de Vénus, lorsqu'elle daignoit l'attendrir ou en adoucir la fièvre,

le charme de sa voix, le prestige de son langage, & tous les artifices de la coquetterie mêlés furtivement aux airs de dignité & de grandeur; que fais-je enfin? tout ce qui peut séduire, éblouir un jeune homme, & lui troubler l'entendement, s'exagéroit dans ma pensée. Je maudis mille fois l'usage scandaleux des sollicitations. Je détestai la vanité des Magistrats qui l'avoient laissé s'introduire; j'eus la tête remplie de noirs pressentimens; en un mot, je ne dormis point, & lorsque je te vis sortir le lendemain, pour ces fonctions redoutables que tu allois remplir pour la première fois; un frissonnement me saisit. Je me reprochai d'être injuste, je me peignis ton caractère, je me rappelai tes principes; je me dis cent fois que mon fils étoit incapable d'une bassesse. Mon cœur sembloit se soulever pour me garantir la droiture & la candeur du tien. Mais la séduction, l'erreur, l'inexpérience de ton âge, une prévention malheureuse avoit pu t'égarer. Pourquoi n'avois-je pas au moins pour cette fois osé lire dans ta pensée, entrer en confiance de ton opinion & te l'entendre raisonner? Elle en eût été plus réfléchie, & n'en eût pas été moins libre. Eclairer la justice ce n'est pas l'altérer. Ces pénibles réflexions me tourmentèrent pendant une heure, & avec tant de violence qu'il ne me fut plus possible de tenir à l'inquiétude où j'étois. Je m'affublai d'un an-

ple & grossier vêtement ; j'enfonçai sur mes yeux mon chapeau de campagne ; & ma canne à la main, j'allai me glisser dans la foale qui remplissoit la salle où tu devois parler.

La première partie de ton plaidoyer me fit frémir. Tu présentas la cause de Madame de V*** avec une apparence de bon droit si artistement coloré, tu en fis si bien valoir les moyens, tu les rendis si spécieux, qu'à chaque instant je disois en moi même : Je suis perdu ; mon fils n'est plus digne de moi. Enfin je commençai à reprendre espérance, lorsqu'opposant à ces moyens les titres de la veuve, tu fis poindre quelques rayons de justice & de vérité, comme à travers d'épais nuages. Insensiblement les nuages se dissipèrent ; la bonne cause parut au jour ; & tu la fis briller avec tant d'éclat, tu mis si bien en évidence la volonté du Testateur, tu fis si vivement sentir combien des sophismes litigieux, sur de légers manques de forme, étoient contraires à l'esprit de la Loi, qui n'est jamais ni rusée, ni frauduleuse, & dont l'essence est la simplicité, la droiture & la bonne foi ; tu rendis si intéressante la situation de la veuve & des enfans d'un jeune & brave militaire mort au service de l'Etat ; & à leur infortune, opposant l'opulence & toutes les prospérités de la famille des V***, tu rendis si sacrés les droits du malheur & de la foiblesse, que la voix unanime de l'assemblée

dicta la Sentence des Juges. Je ne l'entendis pas, mon fils, cette Sentence. J'étois tombé évanoui, de l'excès de ma joie, entre les bras du Peuple. Quelqu'un me reconnut; car en tombant j'entendis qu'on disoit autour de moi : *Il est son père.* On m'emporta dans la salle voisine; & en reprenant mes esprits je me retrouvai dans tes bras. Je ne fais pas si on peut être plus heureux que je le fus dans ce moment; mais je fais bien qu'un seul degré d'émotion de plus m'auroit couté la vie; &, à dire vrai, si j'en avois le choix, c'est d'une mort pareille que je voudrois mourir.

(*Par M. Marmontel.*)

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Banqueroute*; celui de l'Enigme est *l'Année 1790*; & celui du Logogriphe est *Année*, où l'on trouve *Née*.

C H A R A D E.

A mon second souvent s'apprête mon premier; .
On pleure, on rit, on chante, on danse à mon entier.

(*Par M. G... d. C... p. M...*)

É N I G M E.

D'UN jour à l'autre il me vient des enfans
 Inégaux en esprit , en taille , en caractère ;
 J'en ai de bons , j'en ai plus de méchans ,
 Mais l'honneur ou l'affront ne touche que le père ;
 Les recevoir est mon unique affaire.
 Avec raison aux jeunes , aux brillans
 Je vois souvent que l'on préfère
 Les vieux dont en lambeaux s'en vont les vêtemens.
 (*Par le même.*)

L O G O G R I P H E.

EN tout temps , sur sept pieds , je puis dans les
 desserts,
 Au sèxe un peu friand faire bonne figure ;
 Sur cinq je puis en ore y briller les hivers ;
 De ces cinq , par plaisir , renversez la structure ,
 De votre esprit , Lecteur , je suis une pâture ;
 Et sans mes deux premiers , je peuple les Enfers.
 (*Par le même.*)



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Du Divorce. A Paris, chez Desenne,
Libraire, au Palais-Royal.*

RIEN n'est plus digne de toute l'attention des Législateurs que la question du Divorce ; il n'y en a point de plus intéressante, il n'y en a point de plus délicate, ni de moins susceptible peut-être d'une pleine solution.

L'Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons la décide, ou plutôt il la croit décidée de tous les temps par la Religion, par l'exemple & l'autorité des Législateurs les plus sages, enfin par la Nature, la justice & l'humanité. Il seroit difficile de plaider cette cause d'un ton plus sage & d'un style plus animé : le sentiment, la raison, les peintures les plus vives, les plus touchantes, se réunissent pour donner à l'éloquence de ce plaidoyer le charme & le pouvoir de la persuasion.

Mais enfin ce n'est qu'un plaidoyer ; on n'y défend que l'une des deux causes, & nous allons tâcher de suppléer à ce qu'on a dérobé à l'autre de sa force & de ses moyens.

L'Ouvrage est divisé en trois Livres : *Histoire du Divorce, Nécessité & Avantages du Divorce, Loix sur le Divorce.*

Dans le premier Livre, ce sont les Loix & les usages qui autorisent le Divorce ; dans le second, les raisons morales & politiques, les motifs d'intérêt public & domestique qui le réclament ; dans le 3e., les Loix nouvelles qui doivent le régler & le modifier.

La première Partie est comme superflue, bien heureusement pour la cause ; car elle en est le côté faible : 1°. il n'est pas bien sûr que Dieu, en créant l'homme & la femme pour être unis, ait entendu qu'il leur seroit libre de se quitter & d'abandonner leurs enfans.

Moïse eut ses raisons sans doute pour permettre à l'homme qui avoit pris une femme, de la répudier après l'avoir connue, si elle n'étoit pas à son gré ; mais cette Loi, si commode pour le mari & si sévère pour la femme, ne seroit pas bonne pour nous : 2°. la réponse de Jésus-Christ, qui ne permettoit le Divorce que dans le cas de l'adultère ou de l'infraction du devoir conjugal, est plus contraire que favorable aux conclusions de l'Auteur : 3°. l'exemple des Egyptiens, celui d'Athènes, du temps de Solon ; celui de Rome, du temps des Triumvirs, dans les mœurs de la République, ne peut s'appliquer à nos mœurs. La Loi de Romulus, qui permet-

roit au mari de répudier sa femme, si elle avoit commis un adultère, préparé du poison, ou falsifié les clefs, l'obligeoit, dans tout autre cas, de donner à sa femme, en la répudiant, la moitié de son bien, & d'en consacrer l'autre moitié à Cérés; condition qui, par tout pays, rendroit le Divorce très-rare: 4°. puisque les Pères & les Conciles ont varié sur le Divorce, leurs autorisés se balancent & ne sont ici d'aucun poids: 5°. il est encore plus inutile d'examiner si, dans nos temps de barbarie, les Peuples se donnoient pour la répudiation la même licence que les Rois: 6°. l'état actuel de l'Europe à l'égard du Divorce, ne prouve que des convenances; & pour nous-mêmes, en dernier résultat, il ne s'agit que de savoir si le Divorce nous convient; c'est ce qui reste à examiner dans la suite de cet Ouvrage.

Divorce conforme à la Nature, conforme à la justice, avantageux à la Religion, aux mœurs, à la politique; objections contre le Divorce, & réfutations: tels sont les titres du second Livre.

Pour bien connoître ce que la Nature a demandé à l'homme, il faut voir l'homme dans l'état de nature: or dans l'état de nature, la longue enfance de l'homme exige évidemment la continuité de l'union conjugale; & la survenance des enfans, nés successivement de la même union, la prolonge, & la rend indissoluble jusqu'à cet

âge où le père & la mère n'étant plus assez jeunes pour former de nouveaux liens , vont avoir besoin l'un de l'autre & du secours de leurs enfans.

Pline a dit en parlant de l'homme : « Il » est le seul des animaux que la Nature » n'a point vêtu ; elle a donné à tous les » autres une enveloppe qui leur est propre, des écailles , une coquille , une espèce de coque , des piquans , du poil ou des soies , de la laine , du crin , du duvet , de la plume ; elle a muni les arbres mêmes contre le froid & la chaleur , d'une écorce quelquefois double ; l'homme est le seul qu'au jour de sa naissance elle jette nu sur la terre nue , livré dès ce moment aux larmes & aux cris Les premiers essais de ses forces naissantes font de lui une espèce de quadrupède ; mais quand marchera-t-il ? quand formera-t-il des sons articulés ? quand sa bouche pourra-t-elle broyer les alimens ? Les autres , avertis par le seul instinct , courent , volent , ou nagent ; l'homme ne fait rien de lui-même , ni parler , ni marcher , ni se nourrir ; en un mot , la Nature ne lui enseigne qu'à pleurer « .

Est-ce là l'être qu'elle a permis à ses auteurs d'abandonner , en se détachant l'un de l'autre ? Non , sa misère , sa foiblesse , les périls qui l'assiègent , & le besoin qu'il a durant dix à douze ans d'enfance & d'im-

bécillité, de sa mère pour le nourrir, de son père pour le défendre, leur fait à tous les deux un crime de se séparer. Un mariage fortuit & passager auroit détruit l'espèce humaine, & le grand dessein de la Nature a été la conservation, la reproduction des espèces.

La Nature a voulu, dit-on, que les époux fussent heureux. Oui, sans doute, s'ils savoient l'être; mais elle a voulu sur toute chose qu'ils fussent bon père & bonne mère, & qu'ils eussent au moins l'instinct des animaux les plus sauvages, qui savent tout endurer, plutôt que d'abandonner leurs petits.

Or ce qui seroit inhumain & dénaturé dans les bois, ne le seroit guère moins dans les campagnes & parmi les Peuples des villes. Que deviendroient, par le Divorce, les enfans du Cultivateur, de l'Artisan, du Journalier? Le père trouveroit sans peine à leur donner une mère; mais ceux dont une pauvre mère seroit chargée, les exposerait-elle? les laisserait-elle périr?

Le Divorce, peut-on nous dire, ne seroit pas fait pour le Peuple; mais les Loix sont faites pour tous; & ce qui prouve au moins que la Loi du Divorce répugne à la Nature, c'est que plus l'homme est près de l'état de nature, moins le Divorce lui est permis.

Il reste à voir s'il est conforme à la justice, favorable à la Religion, avantageux aux mœurs.

En lisant cette foule d'Écrits , où de tous côtés on réclame contre la dure captivité d'un mariage indissoluble, on se croit au milieu d'un peuple de Captifs , innocens & chargés de fers, qui demandent leur délivrance ; & ce tableau devient encore plus pathétique, lorsque, dans la même prison, l'éloquence nous montre la foiblesse & la force, la douceur & la cruauté, l'innocence & le vice, la vertu & le crime, enchaînés l'un à l'autre & à jamais inséparables : mais en fait de Loix, ce n'est pas l'éloquence, c'est la raison que l'on doit écouter.

Inséparables, voilà le mot qui attache l'idée de l'enfer à ces mariages funestes ; aussi les Loix n'ont-elles pas eu la rigueur de condamner deux êtres, malheureux l'un par l'autre, au tourment de rester unis : mais en les séparant, ont-elles dû les laisser libres ? ont-elles dû leur interdire de former de nouveaux liens ? C'est ici la question délicate & problématique.

Dans l'hypothèse que les époux seroient forcés de vivre ensemble, l'Apologiste du Divorce n'a pas eu de peine à rendre tour à tour dignes d'horreur & de pitié les mariages mal assortis. " Quelle existence, " dit-il, que celle de l'infortuné qui a " uni ses destins à ceux d'une femme in- " sensée, infidèle, ou d'une humeur in- " supportable ? Quoi ! cet homme irrépro- " chable dans ses sentimens & dans sa

» conduite, cet homme dont on vante les
 » talens & les qualités, la Société, pour
 » prix des services qu'elle en reçoit, le
 » condamne à jamais au malheur ! Il ne
 » trouve point en rentrant chez lui le repos
 » mérité par ses travaux du jour, & néces-
 » faire à ceux du lendemain ; fait pour
 » être heureux, pour rendre heureux tout
 » ce qui l'environne, la joie est bannie de
 » son cœur, & ses yeux ne la verront jamais
 » régner autour de lui ! L'amertume, le
 » chagrin, le désespoir minent insensible-
 » ment des jours utiles à sa Patrie & à sa
 » famille ; il succombe enfin, & on s'é-
 » tonne de voir périr celui à qui la for-
 » tune & la vertu sembloient promettre
 » des jours longs & heureux. Ah ! l'on ne
 » fait pas combien il a dévoré de chagrins
 » intérieurs ; combien il a versé de larmes
 » solitaires ; on ne fait pas qu'il périt vic-
 » time d'une union mal assortie ».

Ce tableau n'est que trop fidèle. Celui
 d'une épouse innocente, malheureuse pour
 la même cause, n'est pas moins vrai ni
 moins touchant.

» Elle voit se développer & s'accroître
 » dans son époux, ou une passion vio-
 » lente, ou une humeur insociable ; c'est
 » un joueur, ou un libertin, ou un ja-
 » loux, ou un avare, ou un furieux ; c'est
 » quelquefois tout cela ensemble. Que de-
 » viendra sa triste compagne ? Elle ne peut
 » ni faire un pas, ni se permettre une
 » légère

« légère dépense sans l'ordre de son maître ; elle n'ose , sans son aveu , donner
 « à un Domestique un ordre indifférent ,
 « à son enfant une leçon , une caresse ;
 « elle ne peut ni rester , ni fuir , ni parler ,
 « ni se taire , s'il ne le veut pas. C'est
 « la plus misérable esclave du plus redoutable
 « Tyran. Epouse chaste , fille tendre ,
 « mère sensible , maîtresse affable , amie
 « généreuse , elle verra souiller le nœud
 « conjugal , insultet ses parens , maltraiter
 « ses Domestiques , manquer à toute la
 « société. Persécutée dans tout ce qui lui
 « est cher , tout ce qui charme les autres
 « est affligeant pour elle. Forcée de partager
 « avec de viles Courtisanes les plus
 « odieuses caresses , elle voit couler dans
 « ses chastes veines le fruit honteux du
 « libertinage de son époux ; elle donne à
 « ses enfans , dans le flanc le plus pur ,
 « un sang vicié par des crimes qui ne sont
 « pas les siens.

« Pénétrons , résume l'Auteur , dans l'intérieur
 « de ce ménage infortuné , tout y porte la fatale
 « empreinte du désordre & du malheur. De ce
 « jour sont bannies la douce liberté , l'aimable
 « confiance & l'innocente joie. Un homme toujours
 « dans un état violent , sombre & terrible ;
 « une femme flétrie par la douleur & le
 « désespoir ; d'un côté , des reproches , des
 « menaces , des outrages , des sévices ; de
 « l'autre , des larmes , des sanglots. Le

» jour, la nuit, à chaque heure, à chaque
 » instant, les mêmes fureurs, les mêmes
 » souffrances : c'est le foie renaissant sous
 » le vautour rongeur ; c'est cet effroyable
 » Enfer où des flammes inextinguibles brû-
 » lent, sans les consumer, & les bourreaux
 » & les victimes «.

A ces peintures il n'est personne qui ne s'écrie : *Que la Loi les sépare !* & la Loi consent à les séparer. Mais ce n'est point par le Divorce, & c'est le Divorce que l'on demande, c'est-à-dire, la liberté d'aller former d'autres liens. Il seroit cependant assez étrange & assez rare que les deux innocens, que nous venons de voir si malheureux dans les liens d'un premier mariage, eussent envie de s'exposer aux mêmes repentirs ; & quant aux deux coupables, on ne pense pas, sans frémir, que la Loi leur rendroit encore l'affreuse liberté de faire d'autres malheureux.

Cependant, soit que les époux fussent coupables tous les deux, ou l'un coupable & l'autre innocent, la Loi ne distingueroit rien dans le système qu'on propose ; & voici dans quels cas le Divorce seroit permis : *la mort civile ; la condamnation à une peine infamante ; la captivité dont on ne peut prévoir la fin ; l'expatriation forcée ou volontaire, ou la disparition d'un des conjoints dont on n'auroit pas de nouvelles ; l'infécondité d'un hymen pendant un temps déterminé, sans qu'on en pût rechercher les*

causes ; une maladie incurable, & qui mettroit obstacle à la reproduction ; la démence, un crime quelconque ; l'adultère ; le défaut extrême ; l'incompatibilité de caractère.

Or de ces causes ; il y en a trois qui n'en font qu'une, savoir, le crime, la mort civile & la peine infamante : quel seroit le crime en effet, quelle seroit la mort civile, qui sans la stérilité imprimée au coupable, autoriserait le Divorce ?

La prison, la captivité, l'expatriation, la disparition même peuvent n'être que des malheurs, & les malheurs de l'innocence, & les malheurs de la vertu. Alors, la durée & le terme en fussent-ils terminés, loin de briser les nœuds du mariage, ne devoient-ils pas les affermir & les rendre encore plus sacrés ? N'y auroit-il pas une cruauté lâche à se détacher d'un captif ou d'un fugitif innocent ? Le crime seul d'un abandon bien avéré, bien volontaire & sans retour, peut mettre en liberté celui ou celle qu'on abandonne. Voilà donc quatre circonstances, où le Divorce, loin d'être légitime, seroit honteux & criminel.

L'infécondité du mariage peut être involontaire ; mais si elle favorise le changement & l'inconstance, si elle a pour les époux la perspective du Divorce, ne sera-t-elle pas quelquefois conseillée par l'amour de la liberté ? Et, dans un siècle tel que le nôtre, faut-il faire craindre aux deux époux d'être liés par leurs enfans ?